

Motion Ph. Deriaz invitant le Conseil d'Etat à créer dans son administration de nouvelles places d'apprentissage, destinées en priorité aux écoliers issus de voies défavorisées sur le marché actuel de l'emploi.

Préambule

Dans les classes terminales d'enseignement (VS..., RAC ou OPTI), cette période de l'année civile voit s'intensifier la recherche de places d'apprentissage pour les adolescent-e-s qui sortiront prochainement de la scolarité obligatoire. Or, en cette même période 2010 de crise et donc de chômage élevé que nous connaissons, nous ne pouvons que constater et amèrement regretter que, et les statistiques ultérieures le démontreront, le nombre de places d'apprentissage offertes apparaît significativement en régression ! Pire... ces offres s'adressent en priorité aux élèves provenant des voies VSB et VSG de la scolarité obligatoire, et ce parfois de la part même des collectivités publiques vaudoises (communes). Pour la majorité des élèves, un choix peut idéalement s'offrir : gymnase et/ou apprentissage ! Par contre, et pour les élèves de cette même génération scolaire issus de la VSO, aucune alternative crédible ne se présenterait tristement souvent !

A cet égard, la situation du manque de places de formation, et par conséquence, le chômage des jeunes qui en découlerait, est un vrai casse-tête, une bombe à retardement aux conséquences sociales des plus inquiétantes !

Quid à l'Etat de Vaud, à l'administration cantonale vaudoise ?

Comme formateur et employeur d'apprenti-e-s, l'Etat de Vaud, par son service du personnel (SPEV) peut jouer un rôle exemplaire ! Si l'effort en matière de formation professionnelle actuellement réalisé dans ses services est « satisfaisant »¹, nous serions d'avis que le nombre de places d'apprentissage dans son administration peut être idéalement augmenté, et que la part de la formation duale acquise au sein l'Etat de Vaud peut ainsi être renforcée.

En cette occasion, il appartiendrait ainsi à l'Etat de Vaud d'être exemplaire, proactif, de jouer de la sorte un rôle anticyclique en matière d'emploi des jeunes (notamment dans le mode de formation « dual »), et de s'adresser en priorité aux jeunes issus de niveaux scolaires parfois péjorés sur le marché de l'emploi (discrimination positive).

A cet effet, les députés co-signataires invitent le Conseil d'Etat à idéalement doubler le nombre d'apprenti-e-s formé-e-s en ses services (moins de 600 en 2010), en engageant en priorité des jeunes issu-e-s de voies scolaires défavorisées sur le marché de l'apprentissage.

Economicité et contexte politique ?

De telles opérations d'engagement d'apprentis doivent être logiquement réfléchies dans leurs coûts ! Idéalement, elles pourraient être économiquement neutres pour l'Etat, puisque l'apprenti-e peut représenter une force de travail conséquente, n'est pas intégré dans d'autres classes de post obligatoire (DGEP (OPTI, gymnases), dans lesquelles son coût annuel est proche des FR. 15'000. —), et que son simple « rendement » professionnel peut parfois être conséquent.

¹ 579 apprenti-e-s en voie duale en 2010, soit moins de 3 % du personnel de l'ADCV

Cette présente réflexion n'est d'ailleurs pas inconnue de notre Parlement vaudois qui, par sa commission de gestion, invitait cette année 2009 le Conseil d'Etat² à :

6ème observation

Sachant que le DINF compte plus de 1'000 ETP, que la formation est un des soucis majeurs du canton, ne serait-il pas envisageable d'augmenter le nombre d'apprentis dans les services³ ? Le Service des routes, notamment, ne pourrait-il pas envisager de former des apprentis dans les domaines de l'entretien d'espaces verts, de constructeurs de routes ou de la maintenance des véhicules de service ?

- Le Conseil d'Etat est invité à présenter au Grand Conseil les mesures qu'il entend promouvoir afin d'engager des apprentis supplémentaires dans ce département.

Si la tiède réponse du Conseil d'Etat à l'observation de la COGES a été acceptée, elle a été controversée néanmoins ! Ainsi, le Grand Conseil lors de ses débats a formellement reconnu qu'un effort de formation supplémentaire d'apprenti-e-s devait être réalisé, et ce dans l'ensemble de l'administration cantonale vaudoise.

Conclusions.

En conclusion, et en référence à la LGC (art.120), les député-e-s signataires invitent, par voie de **motion**, le Conseil d'Etat à :

- Créer de nouvelles places d'apprentissage dans l'administration cantonale vaudoise, en doublant idéalement, sur une période de 3 ans, le nombre d'apprenti-e-s qui y sont formés.
- Destiner, en priorité et dans la mesure du possible, ces mêmes nouvelles places créées aux apprenti-e-s issu-e-s des classes des voies scolaires défavorisées sur le marché de l'emploi.
- Créer de préférence ces places de formation dans des filières techniques et artisanales, voire dans de nouveaux métiers (exemples : filières ASE, Agents d'exploitation, informatique, etc..).
- Etudier dans quelle mesure l'application d'une telle motion pourrait être relayée favorablement auprès des autres collectivités publiques (communes) ou parapubliques vaudoises.

83
Fait à Morges, le 1^{er} février 2010,


Ph. Deriaz, député.

Il est demandé que ce projet de motion soit renvoyé au préavis d'une commission parlementaire (art. 121 LGC).

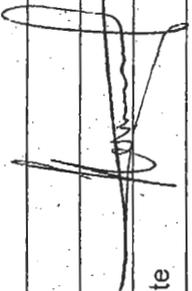
² Réponse du Conseil d'Etat aux observations de la Commission de gestion - Année 2008. Séance du mardi 23 juin 2009, point 10 de l'ordre du jour.

³ 23 places en 2010, soit 2.3 % du Département.

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Abbet Raphaël	R. Abbet	Chapalay Albert	Dufour Claude-Eric
Aebi Jean-Robert		Chappuis Laurent	Durussel José
Amarelle Cesla		Chatelain André	Duvoisin Ginette
Amstein Claudine		Chevalley Christine	Epars Olivier
Ansermet Jacques		Chevalley Edna	Fardel Claude-André
Apothélos Stéphanie		Chevalley Isabelle	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille		Cherix François	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne		Chollet Jean-Luc	Feller Olivier
Ballif Laurent		Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Bally Alexis		Christen Jérôme	Flora-Guttmann Martine
Bavaud Sandrine		Clot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien		Cornamusaz Philippe	Gaille Pierre-André
Berseth Verena	V. Berseth	Cornaz-Rovelli Valérie	Gay Vallotton Michèle
Bolay Guy-Philippe		Courdesse Régis	Gfeller Olivier
Bonjour Eric		Debluè François	Girardet Lucas
Bonny Dominique	Richard	Décosterd Anne	Giardon Julien
Borel Bernard		Delacour André	Glutz Félix
Borloz Frédéric		Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Bottlang-Pittet Jaqueline		Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Brélaz François		Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Buffat Marc-Olivier		Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Buffat Michaël		Devaud Grégory	Grobéty Philippe
Cachin Jean-François		Dind Claudine	Grognuz Frédéric
Calpini Christa		Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean
Capt Gloria		Ducommun Philippe	Guignard Pierre

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Haenni Frédéric	Meyer Roxanne 	Rochat Nicolas 
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Hurni Véronique	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth 
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Savary Marianne
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe 
Jufer-Tissot Nicole 	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie 
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier 	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaëli	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier 	Peters Lise 	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venizelos Vassilis
Manzini Pascale 	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André 	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randip Philippe 	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mayor Olivier	Rau Michel	Weber-Jobé Monique 
Maystre Tinetta	Reichen Gill 	Wehrli Laurent
Melly Serge	Renaud Michel 	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Alette	Yersin Jean-Robert 
Métraux Béatrice	Reymond Philippe	Zwahlen Pierre